

Reçu en préfecture le 19/06/2020





Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 18 juin 2020

\_\_\_\_\_

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mme Abomangoli, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde





Affiché le





# Délibération n° 09-01 du 18 juin 2020

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS RELATIVES À LA PERCEPTION PAR LE DÉPARTEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT POUR LA RÉNOVATION DE 4 CRÈCHES DÉPARTEMENTALES.

La commission	permanente du	conseil dé	partemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Département à percevoir une subvention d'investissement d'un montant total de 512 000 euros de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis au titre des travaux de rénovation des 4 crèches départementales suivantes : Auguste Blanqui à Bondy, Division Leclerc à Drancy, Girardot à Bagnolet et Henri Barbusse à Romainville ;
- APPROUVE les 4 conventions à conclure avec la CAF de la Seine-Saint-Denis relatives à la perception de cette subvention, dont projets ci-annexés ;



Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le



ID: 093-229300082-20200618-2020\_06\_18\_015-DE

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les dites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.